

Françoise MORIN

Université Lyon 2 – Université Laval

19 janvier 2018, 15-17h, salle Jean Monnet, Sciences Po-CERI: 56 rue Jacob, 75006 Paris

Titre

De l'ethnie à l'autochtonie. Mobilisations des organisations autochtones pour se faire reconnaître comme "peuples autochtones" à l'ONU et participer à l'élaboration d'une déclaration universelle de leurs droits (1977-2007)

Title

From ethnicity to indigenoussness. The activism of indigenous organizations to be recognized as "indigenous peoples" at the UN and contribute to the elaboration of a universal declaration on their rights (1977-2007)

Résumé

Dans les années 70, les organisations autochtones des deux Amériques, faute de dialogue possible avec les États dont ils dépendaient, choisirent la voie onusienne pour faire reconnaître leur droit à l'auto-détermination. L'ONU accepta d'ouvrir ses portes en 1977 à leurs représentants lors d'une conférence sur « la discrimination contre les populations autochtones des Amériques ». Ce fut le début de l'internationalisation de la question autochtone qui donna lieu pendant 30 ans à de nombreux débats au sein des instances onusiennes. L'ONU est ainsi devenue le creuset de l'autochtonie où se rencontrent les représentants autochtones du monde entier. En 2007 ces populations autochtones furent enfin reconnues comme « peuples » dans le texte de la déclaration universelle de leurs droits. Nous verrons pourquoi cette catégorie politique a suscité tant de débats aussi bien chez les anthropologues que chez les gouvernants.

Abstract

In the 1970s, in the absence of dialogue with the various States they depended upon, indigenous organizations in the two Americas turned towards the UN to ask for the recognition of their right to self-determination. The UN agreed to open its doors to their representatives in 1977 for a conference on "Discrimination Against Indigenous Populations in the Americas". This was the beginning of the internationalization of the indigenous question, which gave rise to 30 years of debates within UN instances. The UN thus became the crucible of indigenoussness, where representatives of indigenous peoples coming from all parts of the globe could meet and gather. In 2007, indigenous populations were at last recognized as "peoples" in the text of the universal declaration on their rights. We will see why that political category proved contentious among anthropologists and political leaders alike.

Discutante

Elisabeth Cunin

Textes de référence

Françoise Morin, 2012, “La déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à l’épreuve du temps”, <http://www.reseaudialog.qc.ca/docs/CahiersDIALOG-201205.pdf>

Françoise Morin, 2011, “Le malaise des anthropologues face à la globalisation de l’autochtonie”:
<http://www.reseaudialog.ca/Docs/10INDITERRA032011MORIN.pdf>

Françoise Morin, 2006, “L’autochtonie, forme d’ethnicité ou exemple d’ethnogenèse ?”,
http://classiques.uqac.ca/contemporains/morin_francoise/autochtonie/autochtonie_texte.html

Françoise Morin, 2005, “L’ONU comme creuset de l’autochtonie”,
http://classiques.uqac.ca/contemporains/morin_francoise/ONU_creuset_autochtonie/ONU_creuset_a_utochtonie_texte.html

Françoise Morin, 1994, “De l’ethnie à l’Autochtonie. Stratégies politiques amérindiennes.”,
http://classiques.uqac.ca/contemporains/morin_francoise/de_ethnie_a_autochtonie/de_ethnie_a_autochtonie.html

NB: ce compte-rendu de séminaire a été rédigé à partir des notes manuscrites, nécessairement imparfaites, prises par Juliette Galonnier lors de la séance. Il est possible que des erreurs ou des approximations s’y soient glissées.

NB: these seminar proceedings derive from the hand-written notes taken by Juliette Galonnier during the session. Imprecisions and mistakes may have slipped into the text.

Compte-rendu par Juliette Galonnier

Patrick Simon

Françoise Morin est anthropologue à l’université de Lyon 2 et de Laval (Québec). Ses travaux actuels portent sur les peuples autochtones et leurs mobilisations à l’ONU. Ses travaux précédents portaient sur les Haïtiens. J’ai personnellement découvert Françoise Morin dans un numéro de la revue *Pluriel*, 1982-83. Françoise Morin y présentait les travaux anglosaxons sur l’ethnicité, notamment ceux de Michael Hechter sur le colonialisme interne. C’est grâce à elle que j’ai découvert ces travaux.

Françoise Morin

La notion de “peuples autochtones” a pendant longtemps été ignorée. Les Etats préféraient parler de “minorité” ou de “population”. La question autochtone prend progressivement corps

à l'ONU et est formalisée en 2002 avec la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Cependant, chaque année, les représentants autochtones ont milité pour qu'on parle de "peuples" et non de "question". Opérons un retour en arrière pour retracer l'évolution de cette question.

Situation autochtone des années 50-60 en Amérique du Nord

En 1953, les Etats-Unis votent la Indian Termination Policy, qui met fin au statut des Amérindiens comme pupille du gouvernement, ferme les réserves et accélère le processus d'assimilation.

En 1969, le Canada publie un Livre Blanc pour sa politique indienne, qui inaugure une nouvelle politique. Il est proposé que les Amérindiens deviennent des citoyens à part entière. On assiste au retrait du Indian Act de 1876 et à la disparition des réserves indiennes.

Cela entraîne de fortes réactions chez les Amérindiens, qui s'identifient comme Indigenous Peoples ou First Nations, et refusent le Livre blanc. Des organisations se mettent en place.

En 1968, au Canada se crée la Fraternité internationale des Indiens, avec George Manuel. Il promeut une approche intertribale des problèmes amérindiens. En 1971, on assiste à la création de l'Inuit Tapiriit Kanatami.

Aux Etats-Unis, l'American Indian Movement multiplie les actions dans les années 19°, avec l'occupation d'Alcatraz en 1969, l'occupation du quartier général du Bureau des affaires indiennes en 1972, et l'occupation de Wounded Knee en 1973. Le mouvement prend acte de l'échec de ces actions violentes et exprime alors sa volonté de passer par les organisations internationales.

On se rappelle alors de l'action du le Chef Cayuga Deskaheh qui avait dénoncé la politique assimilatrice du Canada et s'était rendu à la SDN à Genève en 1924, sans que sa cause puisse être entendue. Sa requête est refusée au prétexte qu'elle relève d'une affaire domestique canadienne, et non pas du droit international.

Développement d'une approche transnationale

En 1974, à la réserve Sioux de Standing Rock, se tient une rencontre entre les Indiens des deux Amériques. 4000 représentants de 98 nations indiennes sont présents. Se crée le International Indian Treaty Council (IITC) qui existe toujours. Deux objectifs sont poursuivis:

- faire pression sur les Etats pour qu'ils honorent les traités
- obtenir le statut d'ONG à l'ONU

En 1975 se tient une deuxième rencontre élargie à Port Alberni au Canada qui accueille cette fois des Sami, en plus des nations des deux Amériques. Ils affirment leur volonté de prendre en main leur destin. Création du Conseil mondial des peuples indigènes.

Dans le contexte onusien, c'est la culture des droits de l'Homme qui prédomine, et c'est surtout la question des peuples colonisés qui occupe le devant de la scène. Toutefois, le juriste norvégien et expert onusien Abjorn Eide considère que les peuples autochtones rejoignent la démarche des pays colonisés car ils dénoncent le colonialisme interne.

A l'époque, beaucoup d'études sont entreprises sur les discriminations des minorités dans le monde. A la Sous-Commission, le Guatémaltèque Augusto Willemsen Diaz s'intéresse à la question autochtone. Dans son rapport, il recommande une étude sur les populations autochtones et parvient à convaincre le Conseil économique et social. José Martinez Cobo, diplomate équatorien est chargé de l'affaire sur le plan politique. En réalité, c'est Diaz qui se charge du contenu. Il est proposé de créer un groupe de travail.

Tout cela participe de l'internationalisation de la question autochtone.

Le groupe de travail Cobo-Diaz offre trois critères de définition des peuples autochtones:

- l'antériorité (fonctionne bien pour l'Amérique latine, mais plus difficile dans le cas de l'Afrique et de l'Asie où les peuples autochtones ont été trop marginalisés pour faire des revendications de ce type)
- la spécificité culturelle (langue, religion)
- l'auto-identification: il s'agit là d'une dimension très importante. Les organisations autochtones ne veulent pas que ce soit l'Etat qui détermine qui est autochtone et qui ne l'est pas.

Les organisations insistent sur le fait qu'ils ne veulent pas être reconnus comme *minorités* ou comme *populations*, mais comme *peuples*.

Les organisations autochtones à l'ONU

1977, Genève: première conférence sur la discrimination des populations autochtones

1978: deuxième conférence sur les moyens de combattre la discrimination

1981: troisième conférence sur le rapport des peuples autochtones à la terre (inclusion des Sami, des aborigènes australiens). Lors de cette conférence, on fait déjà référence à l'emprise des multinationales (voir travail de l'avocat James Anaya).

Il ressort de ces trois réunions qu'il est nécessaire de forger des outils juridiques.

L'ECOSOC crée un groupe de travail à cette fin en 1982.

On assiste donc à une globalisation du fait autochtone. De 1982 à 2003, il y a des réunions chaque année en juillet. Participent au groupe de travail des juristes principalement, et peu d'anthropologues. Au fil des années, on assiste à une augmentation du nombre des représentants autochtones. Il est décidé qu'ils n'ont pas besoin du statut consultatif pour participer aux discussions du groupe de travail, ce qui bouscule les règles fondamentales de l'ECOSOC.

En 1982: environ 50 représentants autochtones, principalement Amérique Latine et Amérique du Nord

En 1988: 400 personnes, arrivée des autochtones du Japon

En 1989: arrivée des Massai

En 1990: arrivée des autochtones de Sibérie

Fin des années 90: plus de 1000 délégués autochtones se rendent à Genève chaque année.

Une dynamique autochtone se met en place.

Le groupe de travail est ouvert à toute personne qui souhaite prendre la parole, ce qui bouscule toutes les règles. Les délégués autochtones discutent directement avec les experts et les représentants des gouvernements. Ils deviennent des SUJETS et non plus des objets du droit international.

370 millions d'autochtones sont alors représentés, qui relèvent de 70 Etats, dont plus de la moitié sont en Asie (il s'agit des chiffres donnés par l'ONU, même s'il existe un grand flou sur ces questions).

Batailles sur la terminologie

Les autochtones discutent du rapport Cobo-Diaz: ils ne veulent pas qu'une définition de l'autochtonie apparaisse dans la Déclaration, car ils craignent qu'elle soit interprétée à leur désavantage par les Etats.

Ils insistent sur le fait qu'ils ne sont PAS des minorités ethniques (il existe un groupe de travail sur les minorités ethniques et ils insistent sur le fait que leur groupe de travail est séparé et bien distinct). Ils ne veulent pas non plus être désignés comme des populations (il s'agit selon eux d'un terme dégradant qui renvoie aux classifications animales). Ils veulent être considérés comme des peuples : ils souhaitent retenir le vocable "peoples" avec un "s" en anglais, en opposition à "people". S'engage alors la "bataille du s", qui dure pendant 30 ans et que les organisations autochtones finissent par perdre: c'est le terme "people" sans "s", ou "population" en français qui est finalement retenu, car les délégués gouvernementaux craignent que la dénomination de "peuples" ou de "peoples" n'ouvre la voie à l'autodétermination.

Les organisations autochtones perdent également la bataille de la date pour l'année des populations autochtones: alors qu'ils souhaitent retenir l'année 1992 (anniversaire de 1492), l'Espagne s'y oppose. C'est finalement 1993 qui est retenue.

Débats

La question autochtone fait débat. Dans le groupe Asie, les débats de 1991 montrent que la Chine, l'Inde, le Bangladesh, le Myanmar et l'Indonésie sont encore très fermement opposés au concept. Ils considèrent que le concept d'autochtonie ne s'applique pas sur leurs territoires car il est historiquement lié à l'implantation européenne dans le monde (ainsi que le mentionne le rapport Cobo-Diaz). S'ensuit un blocage. L'anthropologue Andrew Gray propose en 1995 d'élargir le concept en considérant que les colonisateurs ne sont pas forcément européens mais tout peuple étranger qui s'installe durablement sur un territoire préalablement occupé. Les pays continuent de s'y opposer. Ils finissent toutefois par voter la Déclaration, tout en considérant qu'elle ne s'applique pas à eux.

Un mot sur la politique française: la France est absente pendant toute la période des négociations. Elle est représentée par des stagiaires de l'ENA qui ne connaissent pas grand-chose au sujet et qui changent d'une session à l'autre (pas de mémoire des négociations). En 1993, un nouveau groupe de travail est créé à l'ECOSOC pour réfléchir à la Déclaration. La France y participe de façon plus active mais n'y connaît pas grand-chose. La France adopte la Déclaration de 2007 uniquement parce que Jacques Chirac en donne l'ordre (on connaît son attachement pour la culture et les arts autochtones). Mais la France ne fait pas grand-chose pour faire respecter cette déclaration (les Indiens de Guyane s'en plaignent beaucoup : que fera Emmanuel Macron au sujet du projet Montagne d'or?). Il y a donc un gros problème d'application en France. Emblématique de cette position: en 2002, la représentante de la France parle de "communautés" autochtones car elle a reçu des instructions pour ne pas employer le mot "peuples", et ce en vertu de la Constitution qui présente la République comme une et indivisible (seuls les Kanaks sont reconnus en tant que peuples, il s'agit d'une exception).

En Afrique, il y a de forts débats sur la notion d'aboriginalité, car tous les Africains se considèrent comme autochtones. De nouveaux critères se mettent donc en place pour y définir l'autochtonie: auto-définition, marginalisation, exclusion, discrimination, spécificité culturelle.

La construction de l'autochtonie à l'ONU

On peut dire malgré tout que les peuples autochtones ont fait leur place à l'ONU. Ils se sont appropriés les groupes de travail, qui ne sont pas seulement des tribunes de doléances mais bien des lieux de construction de l'identité autochtone.

Les représentants y mettent en scène leur autochtonie, à travers la mise en place de rituels: chaque session commence ainsi par une prière, avec parfois des rituels de fumigation (la présidente Erica Daes accepte ces entorses au protocole).

En 1994, on assiste aux premières manifestations culturelles dans les jardins de l'ONU qui se répètent ensuite chaque année.

Pendant les sessions, chaque peuple met en avant son appartenance autochtone: costumes, emploi de la langue au début de chaque intervention, s'adresser à "ses frères et soeurs" pour souligner la dimension collective du propos. C'est à travers ces interactions que les autochtones prennent conscience de leurs expériences similaires : colonisation, spoliation, ethnocide...

Tous ces récits viennent nourrir l'identité globale autochtone, telle qu'elle se fabrique à Genève.

Les organisations tissent des liens pour élaborer une stratégie commune.

La construction de l'autochtonie procède donc d'un bricolage identitaire: il s'agit de dépasser l'identité locale pour construire un mouvement transnational. Dans ce processus, les organisations ont à leur disposition des valeurs qui les unissent et les différencient à la fois des peuples non-autochtones: ils invoquent par exemple le concept de terre-mère (et non terre marchandise) en insistant sur le fait que la terre est de nature collective et doit donc être préservée pour les générations futures. 9 des articles de la Déclaration font référence au "lien à la terre" des autochtones.

Dans le GTPA (Groupe de travail sur les populations autochtones), on invoque aussi souvent les anciens (Deskahé, le chef Cri Willie Littlefield). D'ailleurs en 2013-2015, deux symposiums sont organisés à l'ONU pour récolter les témoignages de ces anciens et constituer une histoire orale du mouvement autochtone. Les symposiums ainsi que les verbatim de toutes les sessions sont disponibles sur le site du centre de documentation sur le mouvement autochtone DOCIP: <https://www.docip.org/>

On honore aussi des non-autochtones comme Diaz et Erica Daes.

Un caucus autochtone est aussi créé au sein du GTPA. Il est ensuite divisé en caucus régionaux, caucus des jeunes et caucus des femmes qui viennent ensuite nourrir les réflexions du caucus global.

Malaise des anthropologues face à la globalisation de l'autochtonie

JR Bowen publié en 2000 un article intitulé "Should We Have a Universal Concept of 'Indigenous Peoples' Rights?": Ethnicity and Essentialism in the Twenty-First Century" (https://www.jstor.org/stable/2678305?seq=1#page_scan_tab_contents). Il estime que les tribus américaines ont servi de prototype pour penser les peuples autochtones et qu'il est problématique d'appliquer ce concept ailleurs: il souligne les périls de l'universalisation du concept.

Deux réponses ont été faites à son article:

- L'ONG Cultural Survival explique que l'autochtonie est avant tout un concept stratégique, et que le rôle de l'anthropologue n'est pas de définir qui sont les autochtones mais plutôt de les accompagner.

Trajectoire du chercheur

Vous avez d'abord travaillé sur les Haïtiens en France avec Roger Bastide. Comment passe-t-on du terrain français au terrain latino-américain? Comment passe-t-on de la question de la race à la question de l'ethnicité? Y a-t-il des glissements conceptuels liés à chacun des terrains?

Ethnicité - autochtonie: comment passe-t-on d'un concept à l'autre ? L'ethnicité se définit en termes de frontières et de rapports sociaux (F. Barth). L'autochtonie semble se définir par le territoire et la spécificité culturelle. Est-ce qu'on ne sort pas dès lors d'une approche barthienne?

Rôle multiple de chercheuse, d'experte et de sympathisante: comment concilier tout cela?

Indigénisme

Bien sûr, l'indigénisme n'est pas une parole indienne. Il s'agit de politiques qui parlent à la place des indigènes. Toutefois, entre 1923 (rencontre des Iroquois) et les mobilisations des années 60, il y a les années 40-50 et l'indigénisme. Est-ce que les revendications des années 60 ne se font pas dans la continuité des 40-50? Le "droit à la différence" qui est un concept central ne puise-t-il pas ces racines dans l'indigénisme?

Par ailleurs, le jeu à trois acteurs que vous mentionnez (Etat, citoyens, organisations internationales) est déjà présent dans l'indigénisme. Cela pose la question de comment faire passer à l'international des revendications inaudibles sur le plan national afin d'influencer ce dernier.

Aujourd'hui, les organisations autochtones sont à l'intérieur de l'ONU. Auparavant, elles étaient en dehors. Dans ce jeu à 3, on a parfois l'impression que les organisations autochtones et l'ONU en réalité ne font plus qu'un.

Rôle de l'anthropologie

Très intéressant les critiques de l'anthropologie sur l'anthropologie.

Dans les années 40-50, les experts dans les organisations internationales sont des anthropologues. Ensuite, ce sont des juristes.

Que penser de la création d'un autochtone universel sur la scène internationale? Est-ce qu'il n'est plus "anthropologisable"? Si l'ethnicité est un rapport social, ce rapport social se fait désormais sur la scène internationale. Il y a un double jeu des catégories: l'autochtone de l'ONU représente-t-il les autochtones restés dans le pays?

Réponse de Françoise Morin

J'ai fait ma thèse en 1973 sur les Shipibo de l'Ucayali en Amazonie, qui ont survécu à trois siècles de contacts avec des missionnaires, des caoutchoutiers, des représentants de l'Etat. J'ai analysé les résistances à toutes ces pressions économiques, culturelles, politiques et religieuses. J'étais sensible à l'époque au concept d'ethnocide développé par Robert Jaulin. Ensuite j'ai travaillé avec Roger Bastide sur un projet intitulé "Minorités de couleur vivant dans une société blanche" (Africains, Haïtiens, Antillais). La Fondation Ford offrant des bourses de post-doctorat pour comparer la France et les Etats-Unis, j'ai décidé de travailler sur la diaspora haïtienne dans ces deux pays. L'approche "acculturation/adaptation" qui était alors en vigueur en France ne collait pas du tout au contexte américain. J'ai alors découvert les débats vifs sur

l'ethnicité entre primordialistes, constructivistes, etc. Ces approches m'ont permis de comprendre les Haïtiens qui souhaitaient échapper au problème noir: ils s'efforçaient de parler français dans le métro pour montrer qu'ils n'étaient pas noirs. La problématique interactionnelle développée par F. Barth permettait de saisir tout cela.

Puis en mars 1984 des circonstances particulières ont fait que je me suis lancée dans une recherche sur les mobilisations politiques indiennes dans l'Amazonie péruvienne. J'ai été invitée par un ami d'OXFAM à une réunion à huis-clos dans la banlieue de Lima: 12 représentants des cinq grandes associations nationales indiennes étaient présents. Il n'y avait que trois non-autochtones: moi, mon ami d'Oxfam et un avocat américain spécialiste du droit onusien. Ils ont créé la COICA (Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien), où plus de 400 langues sont parlées et ont décidé d'aller à l'ONU. Cet objet de recherche s'est donc imposé à moi et j'y travaille depuis 30 ans.

Au sujet de l'engagement: il fait partie du travail de recherche. Pour comprendre la question autochtone, il faut travailler avec eux, les soutenir. A plusieurs reprises, j'ai contribué au mouvement. Dans le cadre de mes travaux sur le chamanisme en Sibérie, j'ai rencontré en cachette des représentants autochtones la nuit (les autorités soviétiques ne voulaient pas qu'on leur parle) et je leur ai parlé de ce qui se passait à l'ONU.

On ne peut pas ne pas s'engager.

J'ai aussi fondé le GITPA avec Patrick Kulesza, le groupe international de travail pour les peuples autochtones, dont le but est de faire passer l'information.

La notion de peuple autochtone est une catégorie politique et stratégique: il a été très difficile de l'imposer, il y a eu beaucoup de sacrifices, tout a été bloqué à Genève pendant des années, il y a eu des grèves de la faim. Sur le plan local bien sûr, personne à l'époque ne disait "yo soy indigeno". C'était l'Etat qui employait cette catégorie. Puis les organisations internationales s'en sont saisies.

Je me rends systématiquement à l'ONU tous les ans depuis 30 ans. Cela permet de multiplier les regards, de rendre compte du phénomène, de la dynamique. Le travail réalisé à l'ONU est important. Exemple de retombée: modification de la Constitution en Bolivie, en Colombie, en Equateur (introduction de la notion de "bien vivre").

Daniel Sabbagh

Demande de clarification sur la détermination des peuples autochtones. Quels sont les critères? Comment gérer les cas de peuples qui se déclarent autochtones mais ne correspondent pas à la définition (usurpation de la notion d'autochtonie par des groupes xénophobes par exemple)?

Quelle est la place exacte de l'auto-identification? L'auto-identification est désormais systématiquement prescrite par l'ONU pour le recensement de toutes les catégories ethniques et raciales. Les Hispaniques et les Noirs s'identifient sur la base de l'auto-identification, de façon individuelle. Qu'est-ce qui différencie l'autochtonie? L'auto-identification s'y fait-elle sur une base individuelle ou collective?